

déclaré: «La Banque fédérale de développement a encore une fois examiné ses dossiers à fond. Ceux-ci n'indiquent pas que le sénateur Michel Cogger a effectué des travaux dans le cadre des mandats confiés au cabinet d'avocats Lapointe Rosenstein après sa nomination au Sénat.» Je crois que c'est le fin mot de l'histoire.

[Français]

M. Boudria: Mais, monsieur le Président, je suis bien heureux de savoir que le ministre, lui aussi, a lu la déclaration. L'ayant lue, comme il prétend l'avoir fait, il doit savoir que la déclaration dit: «Ceux-ci n'indiquent pas que le sénateur Michel Cogger a effectué des travaux dans le cadre des mandats confiés au cabinet d'avocats Lapointe, Rosenstein, après sa nomination au Sénat.» Qu'est-ce qui arrive au contrat donné avant sa nomination au Sénat et complété par après? Est-ce que le sénateur a travaillé dans ces dossiers-là, oui ou non? Peut-on avoir une réponse claire une fois pour toutes?

[Traduction]

M. Andre: Monsieur le Président, je ne sais pas au juste ce que demande le député, car, si je ne me trompe, le sénateur a déclaré à la Chambre que, avant sa nomination au Sénat, il a effectivement travaillé sur ce dossier en tant qu'associé dans une étude d'avocats. Mais, comme l'a dit le président de la Banque fédérale de développement, les dossiers ne révèlent pas que le sénateur Cogger a effectué des travaux pour le compte de Lapointe, Rosenstein après sa nomination au Sénat.

M. Boudria: Lisez la déclaration; ce n'est pas ce qu'elle dit.

M. Andre: C'est exactement ce qu'elle dit. Je répète: «La Banque fédérale de développement a encore une fois examiné ses dossiers à fond. Ceux-ci n'indiquent pas que le sénateur Michel Cogger a effectué des travaux dans le cadre des mandats confiés au cabinet d'avocats Lapointe, Rosenstein, après sa nomination au Sénat.» C'est assez clair pour n'importe qui. Je me rends compte que si on est friand de scandales, la simple vérité peut décevoir, mais il faudra tout de même l'accepter.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, si la vérité est simple, c'est tout ce que nous voulons.

Questions orales

La semaine dernière, le solliciteur général nous a dit que la GRC avait commencé à faire enquête sur les accusations concernant le sénateur Cogger. Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. A-t-il remis à la GRC la liste complète des avocats autorisés à faire des travaux juridiques pour la Banque fédérale de développement? Sinon, le fera-t-il immédiatement et déposera-t-il cette liste à la Chambre en même temps?

• (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, si le député inscrit cette question au *Feuilleton*, nous essaierons certainement d'y répondre.

Le député devrait admettre qu'il s'engage dans une chasse aux sorcières et qu'il cherche—excusez-moi de mélanger les métaphores—d'autres squelettes. Je coopérerai en répondant aux questions qu'il inscrira au *Feuilleton*, mais on ne peut pas s'attendre à ce que j'aie cette information à la période des questions.

M. Lee: Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le même sujet. Il s'agit d'une liste très ordinaire que les bureaux de la banque utilisent à des fins administratives dans tout le pays.

J'ai demandé, vendredi, si le sénateur Cogger ou son étude d'avocats avaient fait affaire avec un organisme gouvernemental ou un ministère. On ne m'a pas répondu. Par conséquent, je le demande encore une fois, et cette fois, au premier ministre: le gouvernement sait-il maintenant si le sénateur Cogger ou son étude d'avocats a travaillé pour d'autres organismes gouvernementaux ou ministères après qu'il a été nommé au Sénat en mai 1986?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis sûr que tous nos collègues de la Chambre savent qu'il ne peut être répondu à une telle question que si elle est inscrite au *Feuilleton*.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable et distingué ministre du Revenu national. Les Canadiens trouvent le guide d'impôt général de plus en plus alarmant. Le guide de 1988 ressemblait davantage en effet à un casse-tête de 22 pages visant à déterminer les moyens des Canadiens et l'impôt fédéral et provincial à payer. Je